#### AECK/ICG

#### **RÉPUBLIQUE DU BÉNIN**

Fraternité-Justice-Travail

# PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

**DÉCRET N° 2024** – 1375 DU 21 NOVEMBRE 2024 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration de l'Université de Parakou.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-562 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction publique, tel que modifié par le décret n° 2022-661 du 23 novembre 2022;
- vu le décret n° 2023-150 du 12 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu le décret n° 2024-1054 du 24 juillet 2024 portant statut-type des universités publiques du Bénin ;
- vu le décret n° 2024-1057 du 24 juillet 2024 portant approbation des statuts de l'Université de Parakou ;
- sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, après AVIS N° 2024-134/CNE/P/CQR/SE du 15 novembre 2024,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 novembre 2024,

#### DÉCRÈTE

#### **Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Université de Parakou, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur **Onésime Honorat Flavien SATOGUINA**, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;



- madame **Sylvain Marie Odile Assiba ATTANASSO**, représentante de la Présidence de la République ;
- monsieur **Plecknova SÈTÉMÈDÉ**, représentant de la Présidence de la République ;
- monsieur Alban Bienvenu BESSAN, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances;
- monsieur Aboudou Ramanou ABOUDOU YACOUBOU MAMA, représentant du personnel enseignant;
- monsieur **Sènou Roland TOUDONOU**, représentant du personnel administratif ;
- monsieur Wilfried TOLOKIN, représentant du des étudiants.

#### Article 2

Monsieur **Onésime Honorat Flavien SATOGUINA** est nommé président du Conseil d'administration de l'Université de Parakou.

#### **Article 3**

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable une (01) fois à compter de la date de leur installation.

#### Article 4

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Ministre de l'Economie des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret.

### **Article 5**

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge les dispositions du décret n° 2021-398 du 28 juillet 2021 portant nomination des membres et du président du Conseil d'administration de l'Université de Parakou ainsi que toutes autres dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 novembre 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Romuald WADAGNI

Ministre d'État

Eléonore YAYI LADEKAN